



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Mauron Pierre / Kubski Grégoire
HFR - Site de Riaz

2020-CE-125

I. Question

Depuis plusieurs années, l'HFR, site de Riaz, fait l'objet de restructurations importantes. Après la maternité, disparue depuis quelques années, après les soins aigus, ce sont aujourd'hui les blocs opératoires et les urgences qui semblent mis sur la sellette. Les blocs opératoires et les urgences sont en tous les cas fermés depuis le 19 mars 2020.

Ce démantèlement en règle de cette institution semble à l'ordre du jour de la vision du conseil d'administration de l'HFR. Mais est-ce que la tactique du salami va encore être appliquée durant longtemps ? Est-ce que l'avenir de l'HFR sur le site de Riaz, sous une forme ou sous une autre, pourrait être enfin décidée ? Est-ce que la population, les communes, les districts du sud, grands perdants de cette réforme hospitalière, pourront encore bénéficier de soins d'urgence ? La fermeture nocturne prolongée de cet établissement, sans que le public ne soit informé, n'est en tout cas pas une bonne solution. Et, selon *La Gruyère* du 20 juin 2020, le groupement des médecins praticiens du sud fribourgeois craint que cet affaiblissement du secteur public entraîne une fuite des patients vers le secteur privé cantonal, voire extracantonal.

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1. Quel est l'avenir de l'HFR, site de Riaz, dans la vision du conseil d'administration et du Conseil d'Etat ?
2. Est-ce que la fermeture des blocs opératoires en raison de la pandémie COVID-19 constituera une fermeture définitive ? Si non, quand les blocs seront-ils rouverts ?
3. Est-ce que la fermeture des urgences en raison de la pandémie COVID-19 constituera une fermeture définitive ? Si non, quand les urgences seront-elles rouvertes ?
4. Quelle est la communication prévue ? Dans quels délais la population du sud du canton sera-t-elle informée de ces éléments ?
5. Le conseil d'administration de l'HFR partage-t-il les préoccupations du groupement des médecins praticiens du sud fribourgeois concernant cette fuite de patients ?
6. Est-ce que le conseil d'administration de l'HFR estime que les habitants du sud du canton, pourtant tout aussi contribuables que ceux du centre et du nord du canton, sont moins sujets aux maladies, de sorte qu'ils ont moins besoin d'infrastructures hospitalières et de soins d'urgence ?
7. Lorsque le conseil d'administration de l'HFR aura définitivement vidé de sa substance l'HFR site de Riaz, comment compte-t-il utiliser les bâtiments vides ?

26 juin 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est l'avenir de l'HFR, site de Riaz, dans la vision du conseil d'administration et du Conseil d'Etat ?*
2. *Est-ce que la fermeture des blocs opératoires en raison de la pandémie COVID-19 constituera une fermeture définitive ? Si non, quand les blocs seront-ils rouverts ?*
3. *Est-ce que la fermeture des urgences en raison de la pandémie COVID-19 constituera une fermeture définitive ? Si non, quand les urgences seront-elles rouvertes ?*

Premièrement, le Conseil d'Etat rappelle que la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.10 LAMal) instaure l'obligation pour l'Etat d'assurer la couverture des besoins en soins hospitaliers stationnaires de sa population. Dans cette optique, l'Etat évalue les besoins sanitaires de la population et établit, sur préavis de la Commission de planification sanitaire, la planification hospitalière cantonale qui liste les hôpitaux autorisés à fournir des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). L'attribution des prestations par hôpital se fait par appel d'offre puis est formalisée dans des mandats annuels et pluriannuels.

La liste hospitalière actuelle a été adoptée par le Conseil d'Etat en 2015 (Ordonnance du 31 mars 2015 fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance RSF 822.0.21) puis révisée en 2017. Cette liste énumère les prestations attribuées à l'hôpital fribourgeois (HFR). De plus, le Conseil d'Etat définit la mission et les objectifs stratégiques de l'Etat pour l'HFR afin de répondre aux besoins de la population fribourgeoise. Parmi les missions attribuées à l'HFR, on peut souligner ici l'accès de la population fribourgeoise à un éventail conséquent de prestations hospitalières et ambulatoires dans les domaines de la médecine interne et de la chirurgie générale ainsi que des soins urgents. L'HFR garantit également l'exploitation de structures de réadaptation et de soins palliatifs adaptées aux besoins de la population. Pour ce qui est de la répartition des missions et des prestations sur les sites de l'HFR, celle-ci ne relève pas de la compétence du Conseil d'Etat mais de la gestion opérationnelle et dépend dès lors de la compétence du Conseil d'administration (article 12 al. 1 let. a de la Loi sur l'hôpital fribourgeois RSF 822.0.1 LHFR). Seule l'éventuelle fermeture de site ou la suppression complète des prestations stationnaires sur un site entre dans les compétences du Conseil d'Etat (article 25 LHFR), sur préavis de la Commission de planification sanitaire.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat indique que le communiqué de presse de l'HFR du 8 juillet 2020 détaille la réorganisation de l'exploitation du site de Riaz suite à la crise de coronavirus. En résumé, cette communication indique, pour le site de Riaz, une réouverture des blocs opératoires le plus rapidement possible (début 2021), ceci jusqu'à la centralisation de l'activité chirurgicale stationnaire et ambulatoire sur le site de Fribourg. Cette reprise temporaire est associée à des travaux de rénovation des salles d'opération. Par ailleurs, l'HFR mentionne la transformation du service des urgences de l'HFR Riaz, fermé la nuit depuis la mi-mars, en une permanence avec des horaires étendus de 7 heures à 22 heures, ceci au plus tard le 1^{er} septembre.

A la suite de cela, l'HFR a également communiqué, le 23 septembre 2020, son plan opérationnel 2020-2024 décrivant les premières étapes concrètes de la mise en œuvre de sa stratégie 2030. Cette dernière prévoit un réseau de santé fribourgeois coordonné et articulé sous la forme d'un nouveau centre hospitalier de soins aigus entouré de centres de santé implantés dans les régions périphériques. Les centres de santé représenteront des entités HFR dédiées à la prise en charge médicale ambulatoire de base en lien avec les besoins de la population. Certains sites proposeront une permanence médicale. La prise en charge stationnaire se fera, quant à elle, dans le centre

hospitalier de soins aigus de Fribourg et dans des centres de compétences (p.ex. réadaptation, soins palliatifs, gériatrie, etc.), lesquels pourront être localisés sur le même site qu'un centre de santé (p.ex. réadaptation). Conformément au plan à 4 ans, les activités opératoires stationnaires ont été centralisées sur le site HFR Fribourg – hôpital cantonal et ce sera également le cas pour les soins palliatifs d'ici à la fin octobre 2020. Les spécialités de la médecine et de la médecine de pointe y seront également maintenues et à terme développées.

Le plan opérationnel de l'HFR vise à présenter un concept sur les centres de santé pour le printemps 2021, concept élaboré en collaboration avec les régions concernées et les autorités sanitaires cantonales. Il prévoit par ailleurs de mettre en œuvre deux centres de santé durant les quatre années à venir. A ce stade des discussions entre les différents partenaires, un centre de santé du sud du canton avec des antennes est prévu à Riaz. Le plan prévoit de maintenir et développer les prestations de médecine interne et de gériatrie à Riaz. De plus, comme indiqué lors du communiqué HFR du 8 juillet 2020, il est prévu d'y redémarrer au plus vite et de façon temporaire l'activité des blocs opératoires pour une activité exclusivement ambulatoire dès le début 2021, ceci, jusqu'à la centralisation de l'ensemble de l'activité chirurgicale sur le site de Fribourg et la mise en place d'un centre opératoire ambulatoire cantonal. Des travaux minimaux et nécessaires devront encore être effectués cette année afin de permettre une réouverture des blocs opératoires au début de l'année 2021. Un concept d'utilisation pour une plus longue période devra être établi, impliquant une évaluation de l'évolution du contexte médical et socio-sanitaire. En fonction de ce concept, des travaux plus conséquents pourraient alors devoir être réalisés entre 2021 et 2022. Pour ce qui est de la prise en charge d'urgence, comme indiqué ci-dessus, le service des urgences de l'HFR Riaz est ouvert depuis le 1^{er} septembre avec des horaires étendus de 7 heures à 22 heures et sera transformé définitivement en permanence d'ici à fin 2020. L'horaire d'ouverture de ce service sera examiné en fonction de l'évolution de la situation (p.ex. volumes d'activité). Des discussions sont actuellement en cours entre les médecins installés du district de la Gruyère et l'HFR en vue de la mise en place d'un système de garde à l'hôpital. A noter que ce plan reste sous la réserve de l'évolution d'éléments externes, comme le volume de patient-e-s ou encore la quantité de personnel spécialisé à disposition ou à recruter.

Le Conseil d'Etat attache une grande importance à l'évaluation de la mise en œuvre du plan opérationnel de l'HFR, plus particulièrement sous l'angle des besoins de la population. Il veillera à une évaluation de l'impact de l'offre en prestations. Le but ici est de garantir des prestations de qualité pour couvrir les besoins de la population dans les deux langues officielles du canton. Dans cette optique, le projet de déploiement d'un premier centre de santé pilote sur Riaz débutera en 2021 pour une mise en exploitation planifiée pour 2022. Cela permettra une analyse plus détaillée de la couverture effective des besoins de la population en lien avec la mise en place de ces centres de santé. Le Conseil d'Etat soutient ce projet pilote qui apportera des éléments pertinents à l'évaluation de la mise en œuvre du plan opérationnel. Il salue le fait que les Préfets de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse soutiennent également ce projet.

4. Quelle est la communication prévue ? Dans quels délais la population du sud du canton sera-t-elle informée de ces éléments ?

Comme indiqué à la question 1, les informations relatives à la réorganisation des sites HFR en lien avec le coronavirus et la stratégie 2030 de l'HFR ont été communiquées officiellement par l'HFR le 8 juillet 2020 en français et en allemand.

Par ailleurs, l'HFR a élaboré un programme de communications officielles sur le plan opérationnel 2020-2024 relatif à la stratégie 2030. Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs HFR ont été informés via différents canaux en dates des 22 et 23 septembre. Une communication externe est également prévue en deux temps, avec une conférence de presse effectuée le 23 septembre par l'HFR. Par la participation de la Présidente du Conseil d'Etat et Directrice de la santé et des affaires sociales (DSAS) à cette conférence de presse, le Conseil d'Etat a manifesté son soutien à la stratégie HFR ainsi qu'à son plan opérationnel. A ceci s'ajouteront des séances d'informations « forum santé HFR » organisées entre fin septembre et début octobre pour les député-e-s, les partenaires de santé, les représentant-e-s des partis politiques, les syndiques et les syndic et les médecins installés. De plus, afin de renforcer le dialogue avec la population, un « roadtrip », soit une tournée d'information dans les régions, est planifié du 24 septembre au 25 octobre. Elle permettra aux différents représentants de l'HFR d'aller à la rencontre de la population, pour expliquer la stratégie, notamment à l'aide d'une maquette du canton installée dans un pavillon mobile. Les visiteuses et visiteurs pourront également y expérimenter la télémédecine en direct. La communication au grand public est complétée par une vidéo explicative, une édition spéciale du magazine HFR ainsi que d'autres publications sur le site internet de l'HFR et sur le nouveau compte Instagram.

5. *Le conseil d'administration de l'HFR partage-t-il les préoccupations du groupement des médecins praticiens du sud fribourgeois concernant cette fuite de patients ?*
6. *Est-ce que le conseil d'administration de l'HFR estime que les habitants du sud du canton, pourtant tout aussi contribuables que ceux du centre et du nord du canton, sont moins sujets aux maladies, de sorte qu'ils ont moins besoin d'infrastructures hospitalières et de soins d'urgence ?*
7. *Lorsque le conseil d'administration de l'HFR aura définitivement vidé de sa substance l'HFR site de Riaz, comment compte-t-il utiliser les bâtiments vides ?*

Tout d'abord, le Conseil d'Etat rappelle que la stratégie 2030 formulée par l'HFR prévoit des portes d'entrée régionales permettant à chaque habitante et habitant de recevoir un accès rapide et efficient au système de santé fribourgeois. Face aux défis démographiques et épidémiologiques, il est, en effet, impératif que l'hôpital consolide et élargisse sa présence régionale. Les missions par site doivent être basées sur leur adéquation avec les besoins du ou de la patient-e ainsi que sur une politique de prise en charge permettant de répondre aux exigences de qualité, de sécurité ainsi que d'efficience clinique et économique.

Dans cette optique, la stratégie HFR 2030 et son plan opérationnel 2020-2024 n'envisagent pas la suppression du site de Riaz mais prévoient au contraire son maintien et le développement de plusieurs prestations médicales sur ce site, dans le but d'offrir un système sanitaire de proximité garantissant une prise en charge efficiente, coordonnée et de haute qualité.

22 septembre 2020